



Section des
Cadres

HALTE AU TÉLÉTRAVAIL

... EN MODE DÉGRADÉ !

POUR UNE JUSTE COMPENSATION DU TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail engendre nombre de surcoûts dans le quotidien des salariés : frais de repas, charges liées à l'utilisation de l'électricité, la téléphonie, ou encore internet etc...

La mise en place du télétravail «à la hussarde» a aussi occulté la prise en charge financière par l'employeur des assurances couvrant d'éventuels dommages au domicile.

La CGT met en place une pétition pour gagner la compensation des frais générés par le télétravail ainsi que la mise à disposition par l'employeur des matériels informatiques et ergonomiques.

SIGNEZ MASSIVEMENT CETTE PETITION

Flashez ce QR code :



OU

RDV sur :

https://www.change.org/Petiton_Teletravail

LA CGT A MENÉ L'ENQUÊTE

Avec le confinement, le télétravail a connu un essor et une expérimentation inégalés. L'enquête menée par l'Ugict-CGT auprès de 34 000 salarié-es démontre le danger de la généralisation d'un télétravail en mode dégradé.

Exercé par 2/3 des salarié-es pour la première fois pendant la crise sanitaire, faute d'un réel encadrement, le télétravail s'est traduit par une organisation du travail maltraitante pour les personnels.

En l'absence de pratique de télétravail antérieure ou de respect des accords en la matière, son usage expose à :

- ▶ une surcharge de travail
- ▶ des durées de travail excessives
- ▶ des troubles musculo-squelettiques
- ▶ des risques psychosociaux

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

<https://luttevirale.fr/enquete/>

REJOIGNEZ-NOUS !

Vous pouvez désormais adhérer en ligne en flashant le QR Code suivant avec votre smartphone :



CGT FAPT NORD



ufc@faptcgt59.com